AMBASSADE

DE LA

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EN SUISSE

URGENT.

(à rappeler dans la réponse)

Berne, le

L'Ambassade de France a l'honneur d'appeler la bienveillante attention du Département Politique fédéral sur l'affaire suivante:

Le 26 août 1939, le Département Militaire a bien voulu autoriser l'exportation vers la France de 25 canons antiaériens Oerlikon du calibre de 20 m/m. Etant donné les circonstances, le Département Militaire s'est déclaré incompétent pour accorder la même autorisation pour 30 nouveaux canons dont 9 sont susceptibles de partir dès maintenant, et les autres d'ici le 2 septembre.

L'Ambassade de France serait très reconnaissante au Département Politique fédéral de bien vouloir accorder ce tte autorisation dans les délais les plus rapides.

L'Ambassade de France serait également très obligée au Département Politique fédéral de bien vouloir lui faire savoir si, en cas de guerre, l'exportation d'éléments de fusées d'obus, de petit calibre, fabriqués par l'horlogerie suisse du Jura serait autorisée.

L'Ambassade attacherait du prix à recevoir aussi

DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL

BERNE.

Dodis

vite que possible la réponse du Département Politique fédéral à ce sujet ./.

Elle saisit cette occasion pour lui renouveler les assurances de sa haute considération.

Berne, le 30 août 1939.

Commission entering

es es compart el cisy not estrone "I destrorte clucy

none an meditien Confiden du colibio de 20 mm. Esma don

aturen de troq commentación sem el medición mon discrepción

. Superar upa Gral cotto aprilo del o

Tresen Ticlerov asic ob Inchbel en 11 1100 t ninevitation of

-calding sult sel and tel amo nelpositores often

and rection to a lating the life and the resident and the

files saveir ps. in one is querre. If experiently of fishner or

es Trackes d'obtain als parties est au la partie de la la la company de la company de

. o mitotim states and of assins our

provisors a wind he armidentifier answeaping.

Account to the contract of the

LERIC CO.